



**Les Cahiers Bleus de  
La Grande Loge Indépendante  
De France**

**Cahier N°18**

**« La Grande Loge Indépendante de France  
et l'esprit de la guilde de métier. »**

---

### La Grande Loge Indépendante de France et l'esprit de la guilde de métier.

---

Avant 1717, ou plutôt 1721, les loges maçonniques, à ce que l'on sait être dûment documenté, s'étaient librement assemblées en association de type « guilde de métier ». C'était, en particulier pour ce qui nous intéresse, le cas en Écosse. Le métier de maçon avait été, dès 1598, organisé en guilde par le Maître des Travaux, William Shaw, par ses fameux statuts. Les loges s'étaient donc en quelque sorte « auto-organisées » dans un cadre commun. Elles le sont restées lors de l'évolution – mutation spéculative, au point qu'il a fallu attendre l'année 1736 pour que soit créée la Grande Loge d'Écosse sur le modèle à elle imposé par la Grande Loge de Londres.

Pourquoi cette résistance ? Les Loges écossaises étaient très autonomes et elles le sont d'ailleurs restées dans une très large mesure. La guilde n'imposait rien d'autre aux loges écossaises qu'une discipline de travail librement désirée et consentie. Les statuts établissaient un système de loges organisées dans une structuration territoriale, elles n'étaient plus temporaires mais permanentes et affectées à une zone géographique précise. Leurs identités devenaient constantes et elles devaient tenir des registres. Les jeunes hommes devaient poursuivre un apprentissage de sept ans avant d'être reçus dans la loge en tant qu'apprentis-entrés (Entered-apprentices), et ce n'est qu'au terme de sept années qu'ils pouvaient devenir compagnons (Fellows of Craft). De plus, par référence à « l'art de mémoire » dans les statuts Shaw, nous apprenons que la guilde comprenait un étage de « Confrérie », gardienne des mystères et secrets du métier. C'est à cet étage que nous devons nos propres mystères, légendes et secrets de la Maçonnerie « moderne ». Il existait bien, en Écosse, un Grand Maître de la guilde, mais son rôle revenait à réunir les loges une fois par an en « Grande Loge », à accorder des chartes de constitution de loges et à arbitrer des conflits que les seuls statuts ne pouvaient résoudre. Les « Maîtres de Loge » (les actuels « Vénérables-Maîtres ») étaient souverains dans leurs propres Loges. Seuls ces statuts et l'esprit commun librement partagé les réunissaient.

Que s'est-il donc passé ? À Londres, en 1717, furent réunies quatre loges, dit-on, en « Grande Loge ». Mais ce terme changea radicalement de signification : d'une réunion statutaire et festive annuelle, il désigna une structure permanente d'autorité et de contrôle sur les loges, faible d'abord puis forte dès 1721, avec l'arrivée à la Grande Maîtrise du duc John de Montagu. D'une *confrérie de métier*, la Maçonnerie avait été transformée en *ordre de société*. Ce fut là le premier détournement du sens originel de la guilde par sa politisation. Dès lors et jusqu'à nos jours, les aristocrates, bien éloignés des tâches matérielles de leurs ancêtres prétendus (cf. Constitutions d'Anderson, 1721), ne devaient plus lâcher les rênes du pouvoir au sein de la Maçonnerie britannique et en faire un outil de pouvoir en interne et de domination à l'échelle mondiale, à l'extérieur.

Il y a dans l'histoire d'autres exemples, dans d'autres métiers, de telles guildes librement constituées et organisées à un niveau « juste ce qu'il faut » pour pouvoir fonctionner harmonieusement sans superstructure envahissante ou dominatrice, où l'on se bat pour l'excellence du métier, et non pour avoir des places avantageuses et titres emphatiques. Nous n'en citerons qu'une : la « Hanse » ou « Ligue hanséatique ». Constituée au XII<sup>e</sup> siècle par des marchands de la Baltique et de la Mer du Nord pour organiser le commerce, elle se développa rapidement. Elle élisait ses représentants, se réunissait en assemblée tous les trois ans, qui d'ailleurs n'avait qu'un rôle consultatif, puisque l'application de ses décisions était laissée au bon vouloir des marchands.

Pourquoi citer ici cet exemple ? Parce que les principes et valeurs d'origine puis les dérives constatées sont assez ... similaires à ceux la Franc-maçonnerie. Peu à peu par effet d'esprit de puissance et de volonté de contrôle du pouvoir, la Hanse est passée d'une association libre de marchands à une organisation accaparée puis confisquée par les villes où ces marchands exerçaient leurs activités et dont ils se retrouvaient dépouillés, puis s'est étendue à un rôle politique et même militaire en Europe. Fort de son exclusivité, elle imposa désormais des barrières de « reconnaissance » et des conditions très strictes à ceux qui n'en faisaient pas encore partie, ainsi que des coûts d'entrée très élevés pour devenir membre de la chaîne. Ce fut la cause de son déclin puis de sa disparition, en tant que

telle, après le Traité de Westphalie en 1648. À l'instar de la Ligue hanséatique, sous l'hégémonie des Grandes Loges dites « Mères », la chaîne en quelque sorte « hanséatique » des Grandes Loges s'est refermée sur elle-même, exerce son contrôle sur toute la chaîne et cadenasse la libre circulation des Maçons, par des accords d'interdiction d'inter-visites discriminatoires, jetant des anathèmes sur tous ceux qui ne font pas partie de la « Hanse maçonnique », fussent-ils régulièrement initiés. Sur le plan intérieur, ces Grandes Loges sont depuis longtemps loin des statuts Shaw et de l'esprit de la guilde de métier.

La Grande Loge Indépendante de France a su tirer les leçons des déviations semblables qui ont affecté la Franc-maçonnerie depuis sa création. Les loges qui y travaillent en toute liberté, sous ses auspices, jouissent de cet esprit des origines : une Règle commune, la « Règle des Maçons », une assemblée annuelle où elles se retrouvent pour élire leurs représentants dans tous les organismes, maintiennent l'aspect « confrérie » sous forme d'une « Tenue de Grande Loge » rituelle annuelle, une cotisation minimale pour le fonctionnement de la Grande Loge et l'entrée de nouvelles venues, la séparation du matériel (la guilde) et du spirituel (la confrérie), un Grand Maître, figure exemplaire de la Maçonnerie des origines, qui représente strictement le spirituel, visite les Loges et s'assure du respect de la Règle commune et accorde des chartes de régularité aux loges, la non-intrusion dans la vie, l'organisation et le travail des loges. Cet esprit est *exceptionnel* de nos jours dans le paysage maçonnique.

Ajoutons pour terminer que cette situation si privilégiée, n'est à l'abri des déviations mentionnées que si *chaque Frère* en a clairement conscience et qu'il la place sous sa propre sauvegarde vigilante. Car chaque Frère compte ! Rien n'est assuré, rien n'est gravé dans le marbre en dehors de cette conscience individuelle et collective. À ces conditions, les Frères des loges présentes à Grande Loge Indépendante de France peuvent se targuer, à juste titre, d'être les continuateurs bienheureux de la Maçonnerie « pure et ancienne », « chimiquement pure » avant les désastreux mélanges qui lui ont fait perdre la sagesse, la force et la beauté de sa raison d'être d'origine.